



## LE RÔLE DE CHACUN

### Le rôle des habitants :

- Respecter les consignes de tri des déchets à apporter et adopter les gestes de bonnes pratiques
- Participer à la vie collective du site

### Le rôle des référents de site :

Ce sont des habitants volontaires bénévoles qui sont formés à la gestion de site de compostage partagé par la collectivité pour veiller au bon déroulement du compostage.

- Renseigner les participants sur le fonctionnement du site
- Organiser les transferts et les récoltes de compost avec les habitants et/ou la collectivité.
- Assurer le lien avec la Communauté de Communes (remontée des informations et des besoins en broyat)

### Le rôle de la Communauté de Communes et de l'agent de compostage :

- Accompagner les habitants dans la mise en œuvre du site de compostage (installation des bacs, mise à disposition du matériel, du broyat, et des bioseaux)
- Organiser des sessions de formation de référents de site
- Assurer le suivi technique, les transferts et la distribution de compost en lien avec les référents de site

NOUS SOMMES TOUS  
ACTEURS



## PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ...

Si vous souhaitez déposer vos biodéchets sur le site de compostage partagé, prendre contact avec notre agent de compostage, au 06 83 49 87 17.

Il vous sera remis **un bioseau gratuitement** et des **informations complémentaires** vous seront apportées.



Bioseau  
10 litres  
gratuit

### INFORMATIONS

Centre Technique Intercommunal  
Zone d'Activité du Clousis  
10, rue des Chevilles  
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h - de 14h à 17h

02 51 59 98 90 - [accueil.cti@omdm.fr](mailto:accueil.cti@omdm.fr)

[omdm.fr](http://omdm.fr)



## SE FORMER

Des formations au compostage seront proposées aux habitants et référents sur [omdm.fr](http://omdm.fr).

# GUIDE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
Océan MARAIS  
DE MONTS

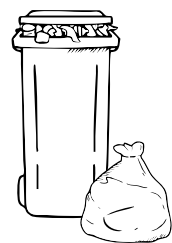


## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ, C'EST QUOI ?

Le compostage partagé fait partie des solutions développées sur le territoire de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts pour que les habitants puissent composter leurs déchets alimentaires.

Le principe consiste à apporter ses déchets alimentaires dans un équipement de compostage commun avec d'autres habitants du quartier.

## POURQUOI COMPOSTER SUR UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?



Pour réduire le volume de sa poubelle noire d'ordures ménagères.



Pour trier et valoriser ses déchets alimentaires en compost.



Pour tisser des liens avec ses voisins autour d'une démarche citoyenne commune.



Pour les personnes n'ayant pas ou ne souhaitant pas de composteur individuel.

## QUE PEUT-ON COMPOSTER ?



### OUI



### NON

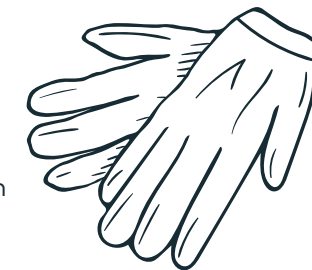


Une à deux fois par an, le compost mûr pourra être distribué uniquement aux apporteurs de biodéchets pour le réutiliser dans votre jardin au pied de vos arbres, arbustes et plantes.



## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

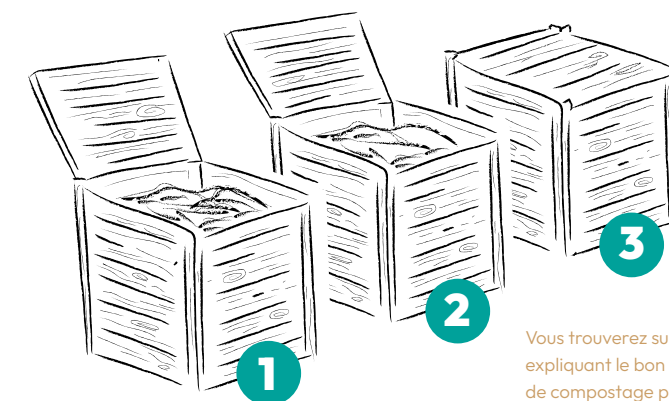
Un site de compostage partagé est constitué de 3 bacs distincts ayant chacun une fonction différente :



- **N°1 Un bac d'apports** identifié où sont déposés les déchets alimentaires préalablement triés et coupés en petits morceaux par les habitants.
  - o Lors du dépôt les mélanger avec les autres déchets alimentaires à l'aide de la griffe disponible sur le site.

- **N°2 Un bac de broyat** qui est une réserve de matière sèche indispensable pour un bon fonctionnement du processus de dégradation des déchets alimentaires et au bon équilibre du compost.
  - o Rajouter systématiquement du broyat en petite quantité sur les déchets alimentaires lors de chaque apport. Ne rien déposer dans ce bac

- **N°3 Un bac de maturation** destiné à faire murir le compost avant son utilisation par les seuls apporteurs. Ce bac est fermé à clé et géré par le référent de site ou l'agent de la collectivité.



Vous trouverez sur place un panneau expliquant le bon fonctionnement du site de compostage partagé.



## OÙ TROUVER LE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?